

SCRIPTA

Numéro Scripta : 4175

Auteur(s) : Louis IX, France (roi)

Bénéficiaire(s) : Cerisy-la-Forêt, Saint-Vigor (abbaye)

Genre d'acte : bref/mandement

Authenticité : non suspect

Datation : 1256, avril

Lieu d'émission : Avranches

Action juridique : autre

Langue du texte : ancien français

Analyse

Louis [IX], roi de France, ordonne au bailli de Coutances de permettre à deux moines de l'abbaye de Cerisy de vivre ensemble à Bernavast.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Delisle Léopold, *Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint-Louis et Philippe le Hardi*, Caen, Hardel (MSAN ; 16, 2e série, 6, p. 160-390), 1852, n° 1192, p. 327.

Dissertation critique

Avril 1256 ou 1257 (nouveau style) : Pâques tombe le 16 avril en 1256 et le 8 avril en 1257.

Texte établi d'après a

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France, au bailly de Coustances, salut. Comme il soit ainsi que nos amez et féaux l'abbé et couvent de Cerisy nous aient requis et demandé que deux moines du dit lieu, dont l'un demeure à Barnevast et l'autre à Saint Marcoulph, puissent demeurer ensemble, affin qu'ilz puissent estre plus aisément soulagez de leur commoditez et servir à Dieu, ainsi unis et assemblez selon la règle et l'ordre, nous vous mandons que vous permettiez aus diz moines de demeurer ensemble à Barnevast, parce que toutefois ilz n'auront là autre usage que celui qu'un seul avoit. Ce fait à Avranches, l'an de Nostre Seigneur mil deux cens cinquante-six, au mois d'avril.